Le mystère de la Croix-au-Bac

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

L'alibi du meurtrier

Morvan le Mutilé qui, de son côté, nie, non moins énergiquement que Senneśal toute participation à la disparition du Vieux Romain, établit comme suit son emploi du temps, le jour du départ du vieillard :

« Le 5 septembre, dit-il, je suis parti en vélo à Bailleul d'où je suis rentré vers midi. Je suis allé chez Mme Fontaine, puis chez Temperman. Je suis parti en suite en voiture avec M. Thomas à Bac-Saint-Maur En cours de route, nous avons pris un verre chez Gruson. A six heures du soir, nous revenions à l'écluse du Bac-Saint-Maur, puis j'allais seul rue des Pipes, chez Mme Couvreur, marraine de Senneśal. De là, Morvan serait allé chez Temperman, puis chez M. Cardon, d'où il serait rentré chez lui. Il ne peut dire cependant, même approximativement, l'heure à laquelle il rentra à son logis.

L'emploi du temps vérifié

Après avoir vu la plupart des personnes en cause, voici comment nous rétablissons l'emploi du temps de l'accusé :

« A 11 heures du matin, Morvan va, comme il le dit, chez Mme Fontaine. Il mange une tartine et part en déclarant qu'il va prendre le train à Bac-Saint-Maur pour Lille. Au lieu d'aller à Bac-Saint-Maur, il se rend chez Temperman, vers midi.

De là, il part en voiture avec Thomas et revient au Café Gruson vers deux heures. Ici, il laisse entendre qu'il vient de la gare. Il reste environ 3 heures dans cet estaminet, puis il va chez Temperman. Il est sept heures du soir. Morvan reste dix minutes environ, prend un verre et s'en va.

A partir de sept heures, on ne le retrouve plus !... Il n'est pas allé chez Fontaine, où il allait d'habitude tous les soirs pour manger, pas plus que chez Cardon. Les membres des deux familles en cause, sont tout-à-fait affirmatives !

Qu'a donc fait le Mutilé le soir de la disparition? Où est-il allé ? Pourquoi donne-t-il de fausses déclarations ?

Les deux habiles policiers qui s'occupent de l'affaire, MM. Cavrois et Coussemacker, commissaire et inspecteur de police mobile, ne manqueront pas de trouver les raisons de cette lacune !

Le "Vieux Romain" est allé à Neuve-Eglise

En ce qui concerne le « Vieux Romain » il est maintenant bien établi, qu'il s'est rendu, le jour de sa disparition, à Stenwerck d'abord, à Neuve-Eglise ensuite.

Le garde-champêtre de la Croix-au-Bac, affirme en effet, avoir vu le vieillard sur la place de Stenwerck le 5 septembre, vers dix heures du matin.

M. Chieux, rentier à la Croix-au-Bac, n'est pas moins affirmatif, quand il prétend avoir vu Vanvlaermertingue le même jour à midi sur la place de Neuve-Eglise.

Quand je vis le « Vieux Romain », dit-il, il arrivait sur la place. Midi sonnait à l'horloge de l'église. Surpris par l'heure, il leva la tête, s'arrêta, et regarda l'horloge. Puis il fit brusquement demi-tour, et se dirigea dans la direction du tramway qui va de la gare de Stenwerck à Ypres.

Où alla-t-il de là ? C'est ce qu'il n'a pas encore été possible d'établir !

Où l'on ne comprend plus du tout !

Voici maintenant où les choses se compliquent, s'embrouillent, où l'on ne comprend plus du tout.

Dans les déclarations qu'il fit hier, Mme Lecœuvre, propriétaire du vieillard disparu et tenancière de l'estaminet « A la Bonne Friture » nous affirma que le « Vieux Romain » avait quitté son domicile à 8 h. 20. Elle nous dit aussi qu'une femme Mme Bouche, née Madeleine Legris, avait vu le vieillard s'éloigner par le sentier dans la direction de Steenwerck.

Nous avons voulu contrôler la déclaration. Nous avons interrogé Mme Bouche. Voici la déclaration stupéfiante qu'elle nous a faite, du ton le plus sérieux et le plus sincère :

« J'ai bien vu le Vieux Romain, nous dit-elle, dans le sentier qui conduit à Steenwerck. Il était 6 heures 30 du matin ! ! !

— Je lui dis : « Tiens, voilà Adolphe. Vous êtes bien matinal ?

— Oui, répondit-il, je vais prendre le train ; je crois qu'il en est temps encore !

— Ça dépend où vous voulez aller ?

— Je vais à Armentières, répondit-il. Je préfère partir plus tôt pour prendre un verre... »

Et le vieux s'éloigna.

Que conclure de cette bizarre déclaration qui détourne les pistes, qui réduit à néant toutes les hypothèses ?

Mme Bouche est cependant très affirmative :

— Je ne confond pas, dit-elle. C'est bien le 5 septembre, le 5 septembre au matin, que j'ai vu le Vieux Romain.

Alors ?..

Voici qu'il est question de briquetiers

On parle beaucoup, trop peut-être même à la Croix-au-Bac et à Steenwerck.

On dit encore entre autres que le « Vieux Romain » fréquentait beaucoup les briquetiers belges, qui travaillaient au chantier de la « Bourdrelle » situé non loin de l'estaminet « A la Bonne Friture » où il logeait. Un jour, le « Vieux Romain » aurait, paraît-il, manifesté l'intention de se rendre à Poperinghe. On ne sait cependant s'il a donné suite à sa promesse ; le jour de son départ, en tout cas, il ne paraissait nullement disposé à le faire !

Que conclure de tout cela, sinon que l'affaire devient plus compliquée, plus embrouillée, plus mystérieuse, plus ténébreuse que jamais.

Marcel POLVENT.

La débâcle espagnole au Maroc

Des voies ferrées sont coupées, des troupes du Directoire sont encerclées :: :: ::

La France semble disposée à se tenir prête devant toute éventualité :: :: :: :: :: :: ::

Londres, 19. — De Tanger, on télégraphie au « Daily Mail » :

L'on vient de recevoir, d'une source indigène autorisée, des nouvelles annonçant que les communications ferroviaires entre Ceuta et Tétouan ont été coupées hier

Les postes espagnols de Télata-Djemâa et Melousa dans la zone des Andjaras, se trouvent encerclés depuis quelques jours

Le chef des Andjaras a offert la liberté au passage aux Espagnols pour se rendre à Tétouan mais les tribus ont insisté pour que ceux-ci livrent leurs armes et leur équipement.

Les Espagnols n'ont pas voulu souscrire à cette condition et sont demeurés dans leurs postes ».

UN RUDE COMBAT

Madrid, 19. — Le communiqué officiel du Maroc signale que dans la zone occidentale, la colonne du général Saro, après un rude combat, est arrivée à Ali-Fajal.

DE SÉRIEUSES DIFFICULTÉS POUR NOUS ?

Paris, 19. — M. Barety, député, président du groupe parlementaire du Maroc, constate, dit un de nos confrères parisiens, que la carence espagnole risque de créer de sérieuses difficultés à la France, mais qu'il est certain qu'avec le maréchal Lyautey, on ne courra aucune aventure. La situation ne pourrait devenir menaçante que si Abd el Krim pouvait croire à notre faiblesse. Or, le chef riffain est bien averti, il connaît la valeur des méthodes politiques et militaires de Lyautey; il ne peut ignorer que s'il nous créait des difficultés, le Gouvernement et le Parlement n'hésiteraient pas à donner au maréchal Lyautey les moyens de sauvegarder la souveraineté du sultan, notre protégé.

Nous n'avons aucun projet de conquête du Riff, nous offrons la paix à Abd el Krim, à lui de l'accepter.

RAISOULI SERAIT MORT

Madrid, 19. — Le bruit court que le chef Maure el Raisouli serait mort. On déclare dans les milieux officiels n'avoir reçu aucune nouvelle de son décès.

L'ESPAGNE RENFORCE SES FRONTIÈRES EUROPÉENNES

Madrid, 19. — La surveillance des frontières française et portugaise a été renforcée en prévision d'incursions possibles d'éléments perturbateurs. A cet effet, quatre nouveaux bataillons de chasseurs de montagne ont été créés. D'autres bataillons seront casernés à Madrid, prêts à se porter au premier avis sur les localités de la frontière où leur présence serait jugée nécessaire, par ordre du Directoire

LE DIRECTOIRE NE SEMBLE PAS RASSURÉ

Madrid, 19. — L'immeuble occupé à Madrid par la loge maçonnique du Grand Orient d'Espagne, a été fermé. L'ancien député et gouverneur de Séville, Fernandez Cimenez, a été exilé pour avoir publié un article contre le Directoire

L'amiral Magaz a eu avant-hier soir, un long entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre sur la situation exacte des troupes espagnoles au Maroc et sur les intentions de Primo de Rivera quant aux mesures qu'il compte prendre pour assurer la protection de la zone internationale, de concert avec la France. C'est pour mettre le général de Rivera au courant de cet entretien que le général Jordana est parti pour Tétouan

ALFONSO ENRHUMÉ

Madrid, 19. — Le roi est légèrement enrhumé. Il a gardé le lit ce matin. Les audiences habituelles sont suspendues.

Le bureau de la Chambre sera élu au scrutin public

Paris, 19. — La Chambre a discuté et voté la proposition de loi tendant à assurer l'élection du bureau de la Chambre au scrutin public. L'élection avait lieu jusqu'ici au scrutin secret.

M. PERINARD, député de droite, combat la proposition et demande à la Chambre de voter la question préalable.

MM. MARIN et BÉRARD l'appuient.

La question préalable est repoussée par 318 voix contre 235.

M. André Hesse, député, vient ensuite plaider pour le vote public

Il rappelle que ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cette proposition est faite. En 1905, il y a eu une discussion semblable à celle d'aujourd'hui. Tous les républicains MM. Briand, Barthou, Delcassé, Clémentel, Jaurès, Renoult, Steeg, Thomson, Violette, etc., ont voté pour le scrutin public. Ont voté pour le scrutin public, de Baudry-d'Asson, d'Alsace, tous les comtes, ducs et marquis réactionnaires de la Chambre. Deux futurs présidents de la Chambre, ont voté pour le scrutin public, c'étaient MM. Brisson et Raoul Péret.

La discussion close, le président donne lecture de l'article unique du projet qui stipule que l'élection du président de la Chambre aura lieu au scrutin public et que les noms seront insérés au « Journal Officiel ».

L'article unique du projet est adopté par 337 voix contre 179

Vote expliqué et vote personnel

M. Léon Bérard présente un amendement qui « ressemble comme un frère » à un autre présenté par M. Coty et demandant d'ajouter à l'article unique que chaque député ait le droit d'expliquer son vote. Il est repoussé par 335 voix contre 241.

Tout une série d'autres amendements sont ou retirés ou repoussés. Finalement celui de M. Louis Marin, instituant le vote « personnel » est repoussé par 294 voix contre 214.

Séance demain à trois heures.

Le budget de l'Hygiène

La Chambre a continué, dans sa séance de la matinée, le vote du budget du travail et de l'hygiène.

Sur le chapitre 7 (encouragement aux familles nombreuses, 20 millions).

M. ROULLEAUX-DUGAGE demande que ce chapitre soit réservé, de manière à permettre l'élévation de la prime de 90 francs. Le ministre accepte. Il recherche le moyen d'augmenter l'allocation du chapitre par une meilleure assiette de l'impôt sur le revenu. Il promet également d'intervenir auprès du ministre des Travaux publics pour que des avantages soient accordés aux familles nombreuses sur les chemins de fer.

ESCOFFIER, député du Nord, demande que les mesures soient prises au plus tôt pour empêcher qu'on puisse interner un homme sur le vu d'un simple certificat de médecin qui peut souvent être sujet à l'erreur.

M. GODART promet à ESCOFFIER de hâter la discussion du projet qui augmentera les garanties dont doit être entouré l'internement

La suite de la discussion est ensuite renvoyée à une séance ultérieure.

AU SENAT

Paris, 19. — Le Sénat a d'abord adopté le projet fixant la durée du service militaire pour les sursitaires des classes 1921 et plus anciennes. Il discute ensuite le projet relatif à l'ouverture d'un crédit destiné à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés. Ce projet est adopté à l'unanimité des 295 votants.

Le Sénat valide ensuite l'élection de M. BETOULLE, dans la Haute-Vienne

Prochaine séance, mardi 23 décembre.

CONSEIL A L'ELYSÉE

Paris, 19. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. G. Doumergue

M. René Renoult a exposé, en l'absence du Président du Conseil, l'état des affaires extérieures dont M. Herriot avait entretenu ses collègues dans un conseil de cabinet tenu auparavant au ministère des Affaires étrangères.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République les nominations suivantes :

M. Périga, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, est nommé sous-préfet d'Uzès

M. Pelletier, ancien secrétaire général, est nommé sous-préfet de Montreuil-sur-Mer.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR

Sur la proposition du général Nollet, le général Guillaumat est maintenu sans limite d'âge en activité de service comme ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Au grade de général de division, les généraux de brigade Desmayes, Garrigny, Girard (infanterie) ; Grosson, Duplessis (Génie) ; Mas, Peltier, Nogues (infanterie coloniale).

UN DÉCRET PROHIBANT LA SORTIE DES HARENGS ET SARDINES

Enfin, M. Léon Meyer a fait signer un décret prohibant la sortie des harengs frais salés et fumés, ainsi que des sardines fraîches et salées.

ASSOCIATION REGIONALE DES GYMNASTES

Au cours de 45e assemblée générale qu'elle tiendra dimanche prochain, à 10 heures, au gymnase de la Place Sébastopol, à Lille, l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, qui fut fondée le 15 août 1879 et qui groupe actuellement 198 sociétés de nos deux grands départements, procédera au renouvellement du tiers des membres de son Comité Central et de la Commission technique.

Le scrutin sera ouvert à 9 h. 45 pour les sociétés qui n'auraient pas voté par correspondance.

Le Comité central invite les délégations des sociétés à se trouver place de la Gare, à 10 h. 45 exactement pour la réception de M. Bénazet, commissaire général à la guerre et non à 11 h. 30 comme il avait été annoncé précédemment par erreur. — Le secrétaire, DEBEURME.

LES BIENFAITS DE L'ORGANISATION SYNDICALE

DANS LE TEXTILE TOURQUENNOIS

Malgré les divisions fratricides, le syndicat, reconstitué connaît une prospérité nouvelle, pleine de promesses

L'évolution du Syndicat Textile de Tourcoing est intimement liée à celle du Syndicat de Roubaix. Ces deux villes qui se confondent, sans se mélanger, ont connu les mêmes mouvements d'un prolétariat ardent, à la qualité professionnelle incontestable et qui entendait ne pas livrer au rabais son effort de production. Elles ont aussi vu se grouper un patronat peu clairvoyant, n'apercevant pas, sans que les résistances ouvrières les missent en relief, l'harmonieuse collaboration d'une main-d'œuvre qualifiée et indispensable à l'essor même de l'industrie qui donne, au milieu, son caractère et sa valeur !

Et de cet antagonisme des intérêts contraires, de cette opposition irraisonnée, sont nés les conflits néfastes et aux travailleurs et aux patrons.

LES ORIGINES

Les premiers groupements ouvriers, sans cohésion et sans ampleur, sans programme défini, remontent à l'année 1880. Ils durent leur création à Victor CAPART et à VOLT-CATTEAU qui s'inspirent des méthodes du Syndicat Textile de Roubaix, déjà florissant.

Mais avant cette époque, avant même que la loi de 1884 sur les syndicats soit promulguée, en 1882, il existait, à Tourcoing, un pâle mais actif syndicat de trieurs de laine dont le siège était chez FAUVIÈRE, rue de Roubaix.

LE DÉVELOPPEMENT

A cette heure difficile naissait un syndicat de la filature dit syndicat des « Trois Couleurs », parce que son siège était au café du même nom. Il comprenait des républicains de 1848, aux principes rigides et aux mœurs sévères.

Il fut dissous par extinction, les militants fatigués de luttes stériles, ayant accepté d'autres fonctions

Mais des grèves aux établissements THIBERGHIEN, naquit un embryon puissant. Albert DELSALLE, devenu, peu après adjoint au maire d'Hellemmes constitua un syndicat des ouvriers de la filature, pendant que Charles DROOGE, groupait un millier de travailleurs du tissage. Le mouvement syndicaliste était né.

AVANT LA GUERRE

Son développement, dès lors, fut constant. Sa prospérité s'accrut de l'adhésion des petites organisations de métier ; elle fut telle qu'on décida la création d'un secrétariat permanent, dont Pierre BALIEZ, mort au cours de la guerre, devint le titulaire

Quelques mouvements, bien conduits, purent, à cette époque, obtenir l'unification des salaires, notamment dans les teintures et apprêts, payés 0.40 de l'heure, pour 10 heures de travail.

Au cours des hostilités, la vie industrielle et la vie syndicale, furent suspendues. L'usine muette parfois meurtrie, ne fonctionna plus, et la classe ouvrière qui l'animait, comme elle frappée, attendit qu'elle s'éveillât pour aller à son rythme !

APRÈS LES HOSTILITÉS

Voici l'armistice ! Le pays est frappé durement, mais il est plein de foi. Il panse ses blessures. Il revit. Des hautes cheminées, voilà que peu à peu, après une lente convalescence, s'élèvent des colonnes de fumée s'unissant au ciel bas, attestant l'œuvre de restauration !

Henri LEFEBVRE reconstitue le syndicat. En avril 1919, quelques usines fonctionnent. Les salaires n'y sont pas en harmonie avec le coût de la vie. Mais le Syndicat du Textile de Tourcoing, en étroit accord avec celui de Roubaix, obtient les mêmes avantages immédiats que ce dernier.

Au ministère du travail, une convention est élaborée, qui fixe la journée de travail au double du prix d'avant-guerre, et accorde des indemnités de vie chère dans les mêmes proportions que celles accordées à Roubaix. A ce moment, le Syndicat Textile compte 12.000 membres.

LA SCISSION

Quelle destinée n'aurait pas eue une organisation aussi florissante si la scission ne l'avait profondément ébranlée ?

Elle se produisit comme ailleurs, parée d'un hypocrite sourire. On « noyauta » le Syndicat puissant. On le mina, n'osant l'attaquer de front, jusqu'à l'heure propice où se produisit l'action détestable.

Au Congrès d'Orléans, en octobre 1920, 12.150 mandats approuvent la C. G. T., son rapport moral et la résolution du bureau confédéral.

Ce n'est qu'en juillet 1921, au cours d'une réunion générale du Syndicat Textile, que les tendances s'affrontent. Les « Moscoutaires » parlent cinq heures ! Ils sentent que le terrain préparé leur est favorable. Et la chose monstrueuse s'accomplit. Par 280 voix contre 201, ils l'emportent !

Alors, comme le Syndicat s'abrite à la Coopérative « La Solidarité », et que cette coopérative est communiste, on s'empare des locaux, on s'installe, on jette à la rue les vieux lutteurs qui ont fait hier ! Moscou passe par là !...

SUR LES RUINES

Mais rien ne vient à bout des courages tranquilles qui se sont trempés au feu de l'action. Un local ! On en obtient un, rue de Guisnes. On repart à zéro, pas un sou, pas un adhérent ! Moscou a tout pris !

Henri LEFEBVRE, à qui les ravisseurs ont voté un ordre du jour reconnaissant : « que depuis des années il a assuré le secrétariat d'une façon magistrale », rassemble les énergies éparses. Il reconstitue la maison « cambriolée ». En février, il enregistre 718 adhésions ! En mars les syndiqués sont 1.105 en avril, 1.145, en mai, 1.164. Aujourd'hui, leur nombre est de 3.900 !

Au début, ils avaient 3.000 francs de dettes !

Ils ont, en ce moment, 97.000 francs en caisse !

Ils ont constitué une caisse de chômage. Ils accordent les mêmes secours que le Syndicat de Roubaix. L'avenir est plein de promesses. L'enthousiasme grandit, et la classe ouvrière, un instant abusée revenue du verbalisme de provocation et des formules creuses, vient frapper à la maison où, dans le calme patient, tenace et résolu, le Syndicat du Textile fait œuvre utile, pratique, féconde.

B. B.

M. de Fleuriau a présenté ses lettres de créance au roi d'Angleterre

Londres, 19. — M. de Fleuriau a présenté dans la matinée ses lettres de créance au Roi. Sir John Hembury William, maréchal du corps diplomatique, est venu chercher à l'ambassade de France, dans des carosses de la Cour, M. de Fleuriau et les membres de l'ambassade et les a reconduits après l'audience avec le même cérémonial.

M. de Fleuriau a été reçu d'abord seul par le Roi, à la droite duquel se tenait M. Chamberlain ; M. de Fleuriau portait le grand cordon de l'ordre de Victoria que le Roi lui avait remis lui-même lorsqu'il avait quitté Londres en 1920. Le Roi s'est entretenu avec M. de Fleuriau en termes particulièrement cordiaux et gracieux. Les membres de l'ambassade ayant été ensuite introduits, M. de Fleuriau a présenté successivement au Souverain, MM. Cambon, conseiller d'ambassade ; Thieffry, premier secrétaire; Verge, Knoebel, de Limur, secrétaires.

UNION DES AMICALES LAIQUES DU NORD

Le président de l'Union départementale rappelle que la première réunion du Comité départemental des Amicales du Nord aura lieu dimanche prochain 21 décembre, à 11 heures très précises, Maison des Amicales, 7, Place Sébastopol, à Lille.

N'OUBLIEZ PAS DE RÉCLAMER A VOTRE VENDEUR

Le Numéro de Noël du Réveil Illustré

QUI PARAIT SUR 32 PAGES et qui comporte, outre un texte abondant et de nombreuses illustrations :

LE JEU DU MARIAGE

doté de plus de 10.000 francs de prix ; un nouveau et sensationnel roman d'amour

La Chanteuse Masquée

Exceptionnellement, le RÉVEIL ILLUSTRÉ DE NOEL, sur 32 pages, est vendu

50 centimes

Importantes études de la Chambre de Commerce de Lille

La Chambre de Commerce de Lille a tenu hier, sous la présidence de M. Descamps, sa deuxième séance mensuelle de décembre, laquelle a été dans l'ensemble un compte-rendu général de fin d'année.

Voici les résultats dont elle a été saisie.

Le paiement des dommages de guerre. — M. le Président a rendu compte de la réception, par M. Herriot, Président du Conseil, des délégués des Chambres de Commerce des régions dévastées.

Il semble que la démonstration ait eu un gros effet dans les sphères gouvernementales. En fait, à l'heure actuelle, le Gouvernement n'a déposé aucun projet.

De leur côté, les Chambres de Commerce demeurent attentives et sont disposées à demander une nouvelle audience au Président du Conseil, dès qu'un renseignement précis, touchant les intentions du Gouvernement, leur parviendra.

La nouvelle majoration des prix de transport par fer. — Les salaires augmentés des agents de chemins de fer constituant un accroissement de charges estimé à un milliard, le Conseil supérieur des chemins de fer a consenti, pour compensation, une nouvelle majoration sur les transports de marchandises par fer, *laquelle ressort* à 7,4 %, les marchandises périssables et les denrées étant exceptées.

Négociations franco-allemandes à propos du commerce et des tarifs douaniers du lin. — M. le Président fait part qu'il a assisté cette semaine, en qualité d'expert pour le lin, à une série de pourparlers avec les négociateurs allemands, au sujet des tarifs douaniers à élaborer. Pour le lin, le chanvre, et le jute, il espère avoir abouti à un accord.

Halage mécanique entre Don et Marquette — M. Stahl a fait part à l'assemblée d'une entrevue avec le directeur de l'Office National de la navigation pour l'établissement du halage mécanique sur ce parcours de la Deûle ; d'une séance au Comité consultatif de la navigation intérieure, qui a mis au point la rédaction définitive du Code fluvial; enfin, d'une réunion du Conseil d'administration de l'Office National de la Navigation

Relations par P. T. T. — M. Masquelier a rendu compte de plusieurs réunions auxquelles il a pris part, et dans lesquelles on a tranché un certain nombre de questions intéressant les relations par poste, entre autres l'affranchissement des échantillons et des imprimés.

Visite d'attaché commercial. — M. Colin, attaché commercial en République Argentine sera de passage à Lille, les 12 et 13 janvier.

ARRESTATION D'UN ESCROC BETHUNOIS

La gendarmerie de Lille a arrêté hier le nommé Claudius Genin, 29 ans, manœuvre, rue Ferrer, 38, à Fâches-Thumesnil

Cet individu faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour abus de confiance et escroquerie délivré par M. Delattre juge d'instruction à Béthune. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Lille, pour être mis à la disposition du Parquet requérant

Le boucher de Hanôvre et son complice condamnés à mort

Hanovre, 19. — Le jugement dans l'affaire Haarmann a été prononcé ce matin.

Haarmann reconnu coupable de 24 assassinats est condamné *à la peine de mort.*

Son complice Grans est également *condamné à mort* pour instigation au meurtre dans un cas et à 12 ans de réclusion (?) pour complicité.

Les frais sont mis à la charge des condamnés.

UN ESCROC « AU FOND DU ROI ALBERT » ARRÊTÉ A LILLE

Le service de la sûreté lilloise, a procédé hier, à l'arrestation du nommé Roger Debrouck, 25 ans, employé d'hôtel, sujet belge, domicilié rue de Pas, à Lille.

Ce jeune homme est réclamé par la justice de son pays, aux fins d'extradition, sous l'inculpation d'escroquerie, vol et abus de confiance, au préjudice du Fond du Roi Albert...

Debrouck, un monsieur qui porte beau, a été envoyé à la maison d'arrêt en attendant son transfert à Bruxelles, et après qu'il eut reconnu que le mandat d'extradition s'appliquait bien à sa personne.

On sait que la police n'a pas le droit de procéder à l'interrogatoire des personnes se trouvant sous le coup d'un mandat quelconque, en ce qui concerne les faits pour lesquels ces personnes sont inculpées.

L'AMNISTIE

Paris, 19. — La Commission sénatoriale de législation civile, réunie sous la présidence de M. Boivin-Champeaux, a discuté aujourd'hui le texte du projet d'amnistie retour de la Chambre.

L'accord entre la Commission et la Chambre est fait sur de nombreux points : c'est ainsi que la Commission accepte la date du 12 novembre, comme jour de départ de l'application de la loi du 9 juillet, date précédemment adoptée par le Sénat.

Pour les déserteurs, le texte de la Chambre est accepté sans restriction.

Les divergences qui subsistent encore entre la Commission sénatoriale et la Chambre portent sur l'amnistie à accorder aux faits visés par les lois de 1893 et 1894.

Les mauvais Français ne doivent pas toucher de dommages de guerre

M. Auguste Racine, boucher à Cambrai, avait obtenu de la troisième Commission cantonale de Cambrai-Ouest, une indemnité de dommages de guerre de 46.168 fr. 91... mais il fut à la date du 7 mai 1920, condamné à huit ans de détention pour intelligences avec l'ennemi et l'Etat demandait aujourd'hui au Tribunal Civil de Cambrai, par l'organe de Me Payen, secrétaire de Me de Lauwereyns, avocat au Barreau de Lille, de déchoir complètement Racine de l'indemnité précitée. En effet, la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre est une loi de solidarité nationale et aux termes de son article 52, ne peuvent en réclamer le bénéfice ceux qui se sont montrés de mauvais français.

Le Tribunal de Cambrai, présidé par M. le président Dorigny, a reconnu la justesse de cette thèse et déchu Racine de la totalité de ses droits à indemnité.

UN ASSASSIN ARRÊTÉ

Le 18 octobre dernier, Mme Vve Basset, rentière à Chaulnes (Somme) était retrouvée assassinée, la gorge affreusement tailladée. La gendarmerie, le Parquet de Péronne et la 2e brigade *de police mobile de Lille*, se livrèrent à une active enquête qui vient d'aboutir.

Dans la journée d'hier, le commissaire Chauvin et l'inspecteur Flinois ont, en effet, arrêté à Chaulnes, le coupable. C'est un nommé Marceau Fauvet, 32 ans, originaire d'Aubervillers. Il a passé des aveux complets et il sera mis ce matin à la disposition du Parquet de Péronne.

NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE NOTRE FRANC

Paris, 19. — La Préfecture de police communique la note suivante :

En raison des bruits alarmistes qui, depuis quelques jours, ont été répandus à la Bourse des valeurs, M. Daru, commissaire spécial, a reçu du Préfet de police, l'ordre formel de rechercher les propagateurs de ces bruits, ceux qui seront découverts seront impitoyablement poursuivis et les étrangers indésirables immédiatement expulsés.

Ajoutons qu'en dépit de cette manœuvre dirigée contre nos valeurs, la tenue du franc s'améliore plutôt actuellement. La livre et le dollar qui, en clôture, jeudi cotaient 87.68 et 18.60 ont eu pour cours vendredi, 87.27 et 18.50.

FEUILLETON DU 21 DÉCEMBRE 1924. — N° 7

L'IDYLLE DANS LA Tourmente

GRAND ROMAN INÉDIT

par Gilles ROSMONT

Résumé des feuilletons précédents

Olivier Flavignac, employé de ministère, aime en cachette Mlle Daverny qui devient Madame des Bardins.

Celle-ci divorce peu après et Flavignac, reprenant espoir se présente chez elle. Il y trouve un accueil cordial.

Il apprend que les deux enfants de Mme des Bardins ont été volés. Il jure à la mère de les lui rendre. Il se met aussitôt en campagne.

Il voit l'ex-mari qui lui jure être étranger au rapt.

Madame Claude des Bardins était une femme toute jeune, de taille élancée mais d'allure hardie. Un costume tailleur impeccable moulait ses formes admirables, tandis qu'un petit chapeau cloche, garni de fleurs, couronnait sa petite tête et laissait apercevoir les ondes épaisses d'une opulente chevelure noire.

Les yeux, noirs aussi, aux reflets verdâtres presque phosphorescents, le menton finement arrondi, les lèvres minces et très rouges, donnaient à cette physionomie une expression voluptueuse et cruelle : une véritable tête de félin.

En voyant une femme en pleurs aux pieds de son mari, Clara s'arrêta sur le seuil du salon.

— Pardon, mon ami, dit-elle, je te croyais seul...

Christiane s'était brusquement redressée. Cette femme lui inspirait une instinctive répulsion... mais elle réagit rapidement contre cette impression... Dans son extrême détresse, elle avait besoin de se faire des alliés et non des ennemis.

— Madame, dit-elle avec dignité, c'est moi qui dois m'excuser de me trouver ici, chez vous... mais je suis la mère la plus malheureuse... la plus éprouvée, veuillez m'écouter...

« J'ai deux enfants, comme vous le savez, deux petits êtres adorés qui remplissent toute ma vie. Ils sont venus voir leur père, mais ils ne sont pas revenus chez moi... ils ont disparu !...

« Je suis venue supplier votre mari de me les rendre... car c'est lui, j'en suis sûre, c'est lui qui me les a pris... Joignez-vous à moi, madame, aidez-moi. Vous n'êtes pas sa complice, vous ?... Faites qu'il répare ses torts envers moi et je vous bénirai...

Clara écouta cette émouvante prière, sans donner aucun signe d'émotion ; toutefois, elle tourna vers son mari un regard interrogateur.

Celui-ci prévint sa question.

— J'ai déjà certifié à Mme Daverny, dit-il, que j'étais absolument étranger à la disparition de nos enfants. Cette disparition me bouleverse autant qu'elle...

— Oh !... taisez-vous, interrompit Christiane.

— Non, madame, je ne me tairai pas, reprit des Bardins avec énergie... J'aime mes enfants, moi aussi, et comme vous, je serais désespéré s'il leur arrivait malheur.

« Tenez, je me plais à croire qu'il y a dans tout cela un malentendu et que vous allez retrouver, chez vous, nos deux enfants qui vous y attendent

— C'est tout à fait vraisemblable, approuva sèchement Clara.

— J'enverrai derrière vous mon valet de chambre, reprit Claude. Il s'informera auprès du concierge si les enfants sont revenus... Si, par malheur, il me rapportait une réponse négative... eh bien, j'irais moi-même déposer immédiatement une plainte chez le commissaire de police.

— C'est, d'ailleurs, ce que l'on aurait dû faire déjà, remarqua Clara.

Christiane, voyant qu'elle n'avait plus rien à espérer, rabaissa sa voilette et, sans un mot, sortit pour regagner la voiture qui l'avait amenée.

Arrivée devant sa porte, le premier mot que lui dit la concierge glaça le sang dans ses veines : les enfants n'avaient pas reparu !

Elle remonta alors en voiture et courut au commissariat de police.

Là, elle raconta la disparition de ses enfants ; elle accusa nettement leur père. On lui promit que sa plainte serait transmise, sans délai, à la préfecture de police, qui organiserait immédiatement des recherches.

Quant à M. des Bardins, le commissaire le convoquerait dès le lendemain matin.

Le magistrat s'efforça de rassurer la malheureuse mère, en lui affirmant que ses enfants seraient sûrement retrouvés dans les vingt-quatre heures

Mais Christiane, inconsolable, se retira désespérée.

Le soir, Olivier Flavignac la trouva plongée dans une morne douleur, qui, par moment, frisait la folie.

La malheureuse femme lui raconta d'une voix brisée, sa visite chez son ex-mari et la dénégation formelle qu'il avait opposée à ses accusations.

Je me suis abaissée, dit-elle, jusqu'à le supplier... jusqu'à me traîner à ses genoux.

— Oh ! chère Christiane !... gémit Olivier, quel calvaire !... Et si ce n'était vraiment pas lui ?...

— Non non... ne dites pas cela !... Vous me faites frémir ! Pas lui... Mais qui serait-ce alors ?...

La jeune femme baissa la tête et demeura une minute silencieuse, accablée, puis elle raconta sa démarche chez le commissaire

Olivier approuva pleinement les conjectures de ce dernier et il quitta Christiane en la laissant légèrement apaisée.

... Mais, hélas, ni le lendemain, ni les jours suivants, n'apportèrent de changement à la situation.

Henri et Simone demeurèrent introuvables.

CHAPITRE VI

LA FLEURISTE DE JOINVILLE LE PONT

Il était à peu près onze heures du soir. Madame Sidonie Hénin, fleuriste à Joinville-le-Pont, conduisait, cette nuit-là, un chargement de fleurs et de plantes vertes à destination d'un marché parisien.

La lune, un peu voilée, éclairait vaguement la grande route qui va de Joinville à Paris en passant par Vincennes et Saint-Mandé.

Deux ans plus tôt, madame Hénin avait perdu son mari et six mois après sa fille unique, la petite Rose.

A la suite de ce double deuil, elle était tombée dans un désespoir profond, dans la plus noire mélancolie.

Puis le temps s'était écoulé, émoussant les souvenirs... atténuant les chagrins.

Et, sans qu'elle oubliât son mari, ni son enfant, la jeune veuve avait repris, tout doucement, le courant de l'existance. Aidée de son brave domestique, Désiré, elle avait continué à cultiver ses fleurs et maintenant elle gagnait largement sa vie.

Ce soir là, le domestique semblait prendre à tâche de distraire sa patronne en multipliant les observations plaisantes et des rires féminins se faisaient entendre au milieu des éclats de grosse gaîté de l'homme.

Le brave chien chien Rip, trottait sagement à côté de la voiture, levant la tête de temps à autre pour écouter la voix de son maître.

Soudain, Sidonie et Désiré se turent et la fleuriste arrêta son cheval.

Le chien venait de bondir sur le côté et s'était mis à l'arrêt, devant un buisson d'arbustes, en faisant entendre des gémissement extraordinaires.

— Ici, Rip... cria Sidonie. Va donc voir Désiré, ce qu'il a cet animal...

Au même instant, une fillette qui semblait en proie à une folle terreur, sortit du fourré en poussant des cris désespérés.

— Tien !... une petite bohémienne, balbutia le domestique en sautant vivement sur la route et en s'avançant vers l'enfant restée debout, au bord du bois : toute seule en pleine nuit!... c'est bizarre !...

Mais avant de poursuivre l'éclaircissement de ce mystère, il fallait calmer la fillette dont les clameurs effrayées ne finissaient pas.

Désiré éloigna le chien et se rapprocha de l'enfant :

— N'aie pas peur, mignonne, dit-il en adoucissant sa grosse voix... Donne-moi la main... ne pleure plus... je ne veux pas te faire de mal

Un peu rassurée, l'enfant se tut.

— Oh ! mais, c'est qu'elle est tout plein gentille !... poursuivit Désiré.

« Dites donc, la patronne, descendez un instant vous la consolerez mieux que moi cette gosse et vous verrez comme elle est gentille !

Sidonie ne demandait pas mieux, car sa curiosité était piquée au vif.

Elle lâcha la bride du cheval et sautant à terre elle courut s'accroupir devant la fillette.

L'enfant avait, en effet, une vraie tête de chérubin : grands yeux bleus apeurés, les lèvres roses, des cheveux d'or, tombant en boucles épaisses sur ses épaules.

Ce n'était, certes, pas une petite bohémienne, mais elle grelottait dans sa robe de mousseline et des pleurs ruisselaient sur son visage.

Une profonde émotion gonfla le cœur de la fleuriste

Elle prit son mouchoir, essuya les yeux de l'enfant.

— Ne pleure pas, mon amour... ça me fait trop de peine, dit-elle d'une voix tremblante. Oh ! mon Dieu !... ça me rapelle... Tiens voilà que je pleure, moi aussi, comme une grosse bête... Regarde-moi, mon trésor... Tu vois, je ne suis pas méchante... Veux-tu que je t'embrasse ?...

— Oui, madame, répondit la petite d'une voix encore secouée par les sanglots.

Sidonie saisit dans ses bras la pauvre abandonnée et plaqua sur ses joues deux baisers sonores.

— Mais comme elle a froid, poursuivit la fleuriste tout apitoyée... donne-moi mon châle, Désiré, il est sur la banquette.

Désiré tendit le vêtement que la brave femme se hâta de poser sur les épaules de l'enfant.

(A suivre.)